

Jeudi 21 mai 2020, continuons nos promenades virtuelles du jeudi et gardons nos distances, pour aborder une autre terrible pandémie.

La Peste en Normandie



La peste sous ses deux formes (bubonique et pulmonaire) est une maladie grave (le plus souvent mortelle), hautement contagieuse (sauf si elle est bubonique ; en revanche si elle est pulmonaire et que l'individu infecté tousse, il contaminera son entourage par expectoration), provoquée par la bactérie *Yersinia pestis* et responsable de plusieurs dizaines (voire centaines) de millions de morts depuis l'Antiquité lors de grandes épidémies.

Jusqu'au XIXe siècle d'autres grandes épidémies, comme celles de choléra, de dysenterie, de charbon ou de fièvre hémorragique virale, ont parfois été désignées à tort comme des épidémies de peste par ceux qui les ont subies (on parlait éventuellement de maladies pestilentielles). De nouvelles recherches en paléo biochimie moléculaire ont permis de confirmer la présence du bacille *Yersinia pestis* pour la peste noire et pour la peste de Justinien. La bactérie a été identifiée formellement dans un charnier de peste de 1722 à Marseille (France).

En revanche, tous les historiens s'accordent pour admettre que Louis IX, lors de la huitième croisade n'est pas mort, le 25 août 1270 au siège de Tunis, de la peste mais en réalité de dysenterie.

Les épidémies de pestes sont regroupées en trois pandémies d'importance mondiale :

1. La première pandémie est la peste de Justinien (541-767).
2. La deuxième pandémie commence par la peste noire (1348-1352) et se répercute jusqu'à la première moitié du XIXe siècle.
3. La troisième pandémie débute vers la fin du XIXe siècle.

Le seul livre qui soit entièrement consacré à la peste en Normandie est celui du Dr Louis Porquet, paru à Vire en 1898 et intitulé précisément **La peste en Normandie du XIVe au XVIIe siècles**. L'auteur y a classé, par départements et localités, les mentions de peste qu'il a pu recenser. Malheureusement, ses recherches concernent essentiellement le XVe siècle, et s'appuient surtout sur la consultation des registres paroissiaux. Quand il parle du XIVe siècle, c'est souvent sur la foi d'autorités bien contestables, comme on va pouvoir en juger. Poquet raconte par le menu le passage d'une épouvantable peste au XIVe siècle à La Graveriez, près de Vire, et décrit en particulier les difficultés qu'on eut pour inhumer la châtelaine de la Léverie. Hélas, sa seule source est constituée par des Contes populaires du Bocage ! Ailleurs, il s'appuie seulement sur des « Notes manuscrites de M. Lemarchand, conservées à la bibliothèque de Vire » pour affirmer la présence de la peste au XIVe siècle à Sainte-Marie-Laumont. Parlant

d'Elbeuf, il fait état des dires d'une Histoire d'Elbeuf de H. Saint-Denis, elle-même informée par une note d'un certain Fr. Dupont, relatant une « ancienne tradition ». A propos de Balleroy, Porquet semble suggérer que l'évêque de Bayeux ne put échapper à l'épidémie, alors que Pierre de Villaines occupa son siège de 1347 à 1360. Ces exemples ont été souvent repris comme formellement établis, et en dernier lieu dans l'ouvrage récent de M. Ph. Ziegler intitulé *The Black Death*. La même indigence dans les preuves se retrouve chez la plupart des auteurs. Laplatte, dans son excellente monographie du diocèse de Coutances, écrit par exemple : « La peste fit d'effroyables ravages à Saint-Lô et elle provoqua une recrudescence de dévotion qui se traduisit par un fait, de petite taille certes, mais très révélateur. Il y avait alors deux marchés par semaine à Saint-Lô, l'un le jeudi, l'autre le dimanche : pour apaiser la colère du ciel, on déplaça celui-ci, qui fut porté à Vire

Renseignement intéressant, mais qui est donné sans référence, de telle sorte qu'il est impossible de savoir si Laplatte a vu un document donnant la peste comme motif du déplacement du marché, ou s'il s'agit seulement d'une interprétation personnelle. Leopold Delisle lui-même, qui avait dépouillé tant de documents, affirme dans sa *Classe agricole en Normandie* que l'année 1348 fut signalée par les ravages d'une des plus terribles épidémies dont l'histoire ait gardé le souvenir, mais ne donne pratiquement aucun détail. Quant à Dupont, dans son *Histoire du Cotentin et de ses îles*, il traite la Peste Noire en trois lignes, et situe son passage en Basse-Normandie entre août et Noël 1349, ce qui est une erreur d'un an manifeste. En fait, le laconisme de ces auteurs, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, traduit surtout l'indigence de la documentation dont dispose l'historien. Les textes parlent peu de la Peste Noire, et c'est semble-t-il un phénomène général, attesté même dans des régions où on sait qu'elle a durement sévi. Elisabeth Carpentier, dans son excellent article sur les Famines et Epidémies dans l'histoire du XIV^e siècle », le soulignait en disant que le laconisme de la documentation est « dangereux et général ». La Normandie n'échappe nullement à cette règle. Il existe certes quelques documents irréfutables qui permettent d'affirmer le passage de la Peste Noire en Normandie. Passons-les brièvement en revue, sans prétendre à les signaler tous : Des chroniqueurs, qui mentionnent plus ou moins longuement la Normandie parmi les régions

L'entrée de la peste en Normandie de la Saint-Jacques, donc du 25 juillet 1348 ;
—Pierre Cochon, qui donne assez de détails, mais naquit sans doute plus de

trente ans après l'épidémie ! Des documents d'archives, dont la plupart sont connus depuis longtemps ;

—L. Delisle par exemple a publié dans ses Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois trois lettres du duc Jean, datées du 8 mai 1349, portant remises à des fermiers parce que « *depuis qu'ils pristrent la dite ferme, il est sourvenue ou pais si très grand mortalité, pour la souffrance de Nostre Seigneur, que pour cette cause l'émolument de la dite ferme est venu à ... petite valeur* » ;

—un document très intéressant par sa date a été publié en 1935 par le chanoine Le Mâle : il s'agit d'une conclusion capitulaire du 27 octobre 1348 qui permet aux chanoines de Bayeux de se disperser « à cause de la mortalité » ;

—d'autres pièces encore sont précieuses : celle qui mentionne la création en octobre 1348 du cimetière de Saint- Martin-sur-Renelle, à Rouen ; celle qui, publiée jadis par M. de Beaurepaire et datée du 3 juillet 1351, porte création d'un nouveau cimetière à Dieppe, en un endroit où « grand foyson de corps furent enterrés par la grande mortalité qui fut l'an CCC quarante huyt ». Outre que cette recension est loin sans doute d'être exhaustive, il y a encore des documents inédits, et en particulier dans les très riches manuscrits du bénédictin Dom Lenoir (20) ;

—le 21 janvier 1350, les commissaires du bailli de Gisors enquêtent sur la valeur de la ferme de la prévôté de Lyons-la- Forêt et concluent qu'elle a bien été endommagée « pour cause de la mortalité », et que les « mesures et hostels » dont elle tirait son revenu « sont si vuides et appetichies par ladite mortalité qu'il n'y est demeuré que très peu de gens

— dans une information du 21 septembre 1369, faite par le vicomte de Falaise sur l'âge d'Olivier de Sarceaux, on lit que « par la mortalité qui fut l'an 1348, Olivier de Sarceaux, père dudit Olivier, lequel était un bien grand marchand, loua des valets et les envoya en France avec toutes ses bestes pour ce qu'il n'osoit y aller lui-même par la grant mortalité qui était au pays ; item que tantost après que sesdits valets furent de retour avec l'argent desdites bestes, ledit Olivier père trépassa et mourut de ladite mortalité ». Dans une autre information du 3 avril 1374, faite par le vicomte de Bayeux, sur l'âge de Guillaume Gaalon, écuyer, l'un des témoins dépose que le père du jeune homme « *se maria en l'année de la mortalité qui fut l'an 1348, à une journée que le père de li qui dépose fut mis en terre* ». Bien d'autres documents sans doute restent à découvrir.

Des mentions, des allusions, quelques témoignages, attestent bien du passage de la peste, au cours du second semestre de 1348, mais ils ne permettent, en raison de leur caractère fragmentaire, ni d'affirmer la présence du fléau dans toutes les localités normandes, ni de préciser davantage la date de son passage, ni de saisir les réactions psychologiques des populations, encore moins de mesurer la saignée démographique qu'il provoqua. Sur ce dernier point, celui de la statistique démographique, la recherche est sans doute désespérée, puisque les rôles de fouage font défaut, qui permettraient de comparer la population d'une même localité avant et après le passage de la peste. Mais les autres aspects du problème peuvent peut-être être partiellement éclairés par des moyens indirects.



L'âtre saint-Maclou à Rouen est un ancien cimetière, ouvert en 1362, après l'épidémie de la peste noire. Après des fouilles archéologiques récentes, des analyses scientifiques d'os ont toutefois révélé que certains morts étaient des pestiférés. (©Laurent Ridel/76actu)

La Peste à CAEN

Que la Peste Noire ait sévi à ça en est un fait incontestable. L'abbé de La Rue, dans ses Annales de la ville de Caen, signalait déjà son passage à la date de 1348, en précisant n'avoir aucun détail sur les effets du fléau dans cette ville. Mais, ajoutait-il en substance, pendant les huit années suivantes, les tabellions de Caen commencent la plupart de leurs contrats par ce triste protocole : « Comme pour cause de la guerre des Anglois... et de la grant mortalité que Dieu a envoyée sur son peuple, les maisons, terres, rentes, soient et aient été de mendre value... etc. ». On retrouve cette formule en tête de quelques actes, beaucoup moins fréquemment à vrai dire que semblait l'affirmer l'abbé de La Rue, mais elle suffit pour attester du passage d'une épidémie à Caen peu de temps avant 1352. C'est malheureusement le seul témoignage direct dont nous disposions. Voyons si des témoignages indirects peuvent apporter davantage. En dépouillant les cartulaires des trésoriers des paroisses de Caen, dans le cadre d'un travail plus vaste, le nombre des actes datés de 1348 semble relativement important. Le relevé systématique de tous les actes du XIV^e siècle comportant une donation au trésor d'une église paroissiale dans le but de s'assurer une sépulture, le plus souvent dans l'église permet effectivement de mettre en relief l'année 1348

—Saint-Pierre-Caen : cartulaire des Trésoriers rédigé à la fin du XV^e s. A l'exception de la liasse sur Saint-Etienne-le-Vieux, qui est peut-être incomplète, et des actes contenus dans les 16 premiers feuillets du cartulaire de Saint-Jean, perdus à jamais, ces documents renferment théoriquement tous les actes portant élection de sépulture que possédaient les trésoriers dans le courant du XV^e siècle.

—En 1349, les 5 fondations sont faites :

1 en janvier,

3 en août,

1 en octobre.

(Le sommet d'août 1349 s'explique par une triple fondation émanant d'une même famille : les Cape). Il y a donc au total 16 fondations sur 22 pour les seuls mois d'octobre-novembre-décembre 1348 -janvier 1349.